

REVUE HISTORIQUE

NORMES

I. STRUCTURE DE L'ARTICLE

1/ Respecter les caractéristiques typographiques de la revue pour **la hiérarchisation des titres**.

- titre article : taille de caractères (car.) 16, gras, italiques, alignement à gauche ;
- auteur en début d'article : car. 12, prénom de l'auteur en bas de casse, nom de l'auteur en petites capitales, alignement à gauche ;
- intertitre de premier niveau : car. 12, petites capitales, alignement à gauche, sans numérotation ;
- intertitre de second niveau : car. 12, italiques, alignement à gauche, sans numérotation ;
- éventuelle bibliographie et annexe : titres « Bibliographie », « Annexe », car. 12, majuscules, centré ; texte de la bibliographie et des annexes en car. 10.
- titres « Résumés », « Abstract » : car. 10, petites capitales ; mots-clés, keywords : car. 10 ;
- résumé et mots-clés en français : car. 10, bas de casse ;
- abstract et keywords (anglais) : car. 10, italiques ;
- ne pas oublier le titre des parties (Mélanges, Comptes rendus, etc.) : car. 16, capitales, gras, italiques, alignement à droite

2/ **La police de caractère** est « Times New roman ». L'interligne est 1.

- texte : car.12 ;
- citation longue (citation de sources ou de documents) de + de 3 lignes : car. 10, justification réduite de 0,5 cm à gauche, avec un saut de ligne avant et après, et sans guillemets ;
- légende des figures et tableaux : car. 9, italiques ;
- appels de note : utiliser la fonction d'insertion du traitement de texte, avec la numérotation continue ; car. 10, exposant.
- notes de bas de page : car. 10, retrait de première ligne 0,5 cm ; le numéro de la note est suivi d'un point et n'est pas en exposant.
- biographie et résumés : car. 10.

II. NORMES DE SAISIE

1/ Les **majuscules** sont **accentuées** (ENCYCLOPÉDIE, À, MÉLANGES, Éditions, etc.).

2/ Saisir en *italique* (et non pas en gras ou souligné) :

- les mots que l'on souhaite exceptionnellement faire ressortir ;
- les expressions latines et les mots étrangers dans le corps du texte ;
- les titres d'ouvrages ou d'œuvres d'art.
- saisie de la bibliographie, voir ci-dessous : III.

Mais saisir en romain les noms de **partis politiques**, de **syndicats**, de **lieux**, d'**entreprises**, de **stations de radio ou de télévision**, même en langue étrangère (les Tories, le POUM).

3/ Saisir en **petites capitales** les numéros de siècles (ex. : II^e siècle)

4/ Insertion des **espaces insécables** :

- l'espace insécable est obligatoire dans les cas suivants (exemples) : Charles II, 14 juillet, XVI^e siècle, J.-P. Vernant, p. 36, n. 3, t. 4, vol. XX, III^e République, 3 km, 25 000 (nombres à plus de 4 chiffres), 35 %.
- de même, après les guillemets ouvrants et avant les guillemets fermants ; avant les signes de ponctuation suivants : ? ! ; ;
- avant et après les cadratins — et demi-cadratins —
- En revanche, **pas d'espace** après ([et avant]).

5/ Usage des **langues étrangères** :

- dans le corps du texte, saisir en italiques les expressions latines et les mots étrangers
- pour les citations de sources en langue étrangère, on placera la traduction française dans le corps du texte et le texte original en note de bas de page. Les langues anciennes et les langues rares seront traduites systématiquement.
- le latin est en italiques et sans guillemets, le grec ancien est en romain et sans guillemets, tandis que les autres langues sont en romain et entre guillemets.

6/ **Les titres** d'ouvrages, de publications et de journaux :

- Si le titre ne commence pas par un article défini, le mot initial prend seul la majuscule. Ex : *Façons tragiques de tuer une femme ; Une histoire de la violence.*

- Si le titre commence par un **article défini**, alors le premier substantif et les adjectifs et adverbes le précédant prennent la majuscule. Ex. : *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine ; Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne.*

Sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'il constitue une phrase, aucun mot ne porte la majuscule excepté le mot initial. Ex. : *Les empereurs romains aimaient-ils les jeux de gladiateurs ?*
- lorsqu'il s'agit du titre d'un article ou d'un ouvrage spécialisé, aucun mot ne prend la majuscule excepté le mot initial.

Lorsque le titre contient **une opposition ou une symétrie**, chaque terme en opposition ou en parallèle prend la majuscule. Ex. : *La Nuit, le Jour ; L'Humour et la Honte ; Guerre et Paix.*

7/ **Sigles et abréviations**

- Les sigles doivent figurer en capitales.

On ne met pas de points entre les lettres : UNESCO et non U.N.E.S.C.O.

Les noms d'éditeurs scientifiques sont développés, par ex. : Presses universitaires du Septentrion. Cependant, on écrira : Puf.

- Les abréviations demeurent dans la plupart des cas en bas-de-casse (vol. IV, t. 3, n° 5).

Quelques abréviations courantes :

- 1^{er}, 1^{ers}, 1^{re}, 2^e, 9^e (et non 1^{ier}, 1^{ère}, 2^{ème}, 9^{ème}).
- Chap. (et non ch.)
- éd. (éditeur, édition : à réserver pour les éditions de texte)
- etc. (et non etc...), précédé d'une virgule (ex. : des sénateurs, des chevaliers, etc.).
- dir. (direction : à pour la coordination ou la direction d'ouvrages collectifs).
- vol. pour volume
- t. pour tome
- coll. pour collection
- fasc. pour fascicule
- f^o, f^{os} pour folio, folios (utiliser la lettre o en exposant et os en exposant)
- n^o, n^{os} pour numéro, numéros (utiliser la lettre o en exposant et os en exposant)
- p. pour page, pages (p. 4, p. 23-28)
- tr. fr. pour traduction française
- sq. pour et suivantes
- apr. pour après

Les décennies ne doivent pas être abrégées. On écrira : les années 1920, 2000...

III. CITATIONS

Les citations doivent être saisies **en caractères romains**, et non en italiques.

Toute suppression ou coupure, dans une citation, doit être signalée par [...] ainsi que tout commentaire personnel.

1/ Citation courte (- de 2 lignes) : en caractères romains (droits) et entre guillemets, dans le corps du texte.

Choisir impérativement les guillemets « à la française » comme ici. Pour les guillemets “à l’anglaise”, employés uniquement pour des citations à l’intérieur de citations, bien distinguer ouverture et fermeture. Dans tous les autres cas, y compris lorsqu’il s’agit de texte en langue étrangère, employer les guillemets français et bannir toutes les autres formes.

- Le début de la citation est fondu dans le texte mais elle se termine sur une phrase complète (*point final à l’extérieur*).

Ex. : M^{me} Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».

- La citation débute par une phrase complète ; elle est introduite par deux points si elle fait suite au texte ; son premier mot prend alors une capitale initiale (*point final à l’intérieur*).

Ex. : Deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis un homme et rien de ce qui est humain ne m’est étranger. »

2/ Citation longue théorique ou littéraire (+ de 2 lignes) :

Elle doit être isolée (retour à la ligne, justification réduite), apparaître dans un corps plus petit que le reste du texte (10 pt.) et ne comportera pas de guillemets.

L’appel de note vient avant la ponctuation finale.

Toute citation de plus de 10 lignes, extraite d’un ouvrage de moins de 70 ans *post mortem*, peut être soumise à des droits de reproduction. L’auteur doit avoir effectué la démarche auprès du ou des éditeurs concernés, avoir réglé les droits de reproduction et joindre au manuscrit l’autorisation de reproduction.

3/ Références des citations : la référence comporte sa propre ponctuation si celle de la citation est à l’intérieur des guillemets :

- « Quelle terre serait assez nouvelle à ma pensée pour l’étonner ? » (Vigny, *Journal d’un poète*.)

Mais :

- Montaigne nous fera remarquer que ne constitue pas la vraie connaissance ce qui n’a pas été « digéré » et « regorgé comme on l’a avalé » (p. 257).

IV. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les références bibliographiques sont placées en note de bas de page, selon les normes suivantes :

Prénom Nom, « Titre de l’article », *Titre de l’ouvrage, du recueil ou de la revue* (éventuellement date de la première édition), lieu d’édition, éditeur, « collection », date d’édition, mention éventuelle de l’édition.

○ Livre :

Anne Daguët-Gagey, *Splendor aedilitatum : l’édilité à Rome (I^{er} s. av. J.-C. – III^e s. apr. J.-C.)*, Rome, École française de Rome, « Collection de l’École française de Rome » 498, 2015.

Le prénom de l'auteur doit figurer en toutes lettres et non pas de façon abrégée. Le nom du lieu d'édition est toujours en français (ex. : Florence, et non Firenze).

○ **Article de revue :**

Benoît Musset, « Entre salubrité, conservation et goût : définir le “bon vin” en France (1560-1820) », *Revue historique*, n° 677, 2016/1, p. 57-82.

Remarques : le titre de l'article est en romain entre guillemets, le nom de la revue est en italiques, vient ensuite le numéro dans la série et l'année de publication, puis les pages de début et de fin de l'article. Pour renvoyer à des pages en particulier, indiquer : p. 57-82, en part. p. 63-64.

○ **Ouvrage collectif :**

Kimberly Lynn, « Spanish Inquisitors, Print, and the Problem of Publication », in Kimberly Lynn et Erin Kathleen Rowe (dir.), *The Early Modern Hispanic World. Transnational and Interdisciplinary Approaches*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 220-241.

Remarques : **La mention « in » apparaît en italiques** devant le nom des auteurs et en romain devant le titre de l'ouvrage, afin d'éviter toute ambiguïté.

○ **Ouvrage traduit :**

Carlo Ginzburg, *I Benandanti: Stregoneria e culti agrari tra Cinquecento e Seicento*, Turin, G. Einaudi, 1972 ; trad. fr. Giordana Charuty, *Les Batailles nocturnes : sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVI^e-XVIII^e siècle*, Lagrasse, Verdier, 1980.

Cicéron, *Lélius. De l'Amitié*, texte établi et traduit par Robert Combès (1928), Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1968.

○ **Actes de colloque** (étranger, français), avec auteur unique ou **en co-direction** :

Paolo Grosi (dir.), *Storia sociale e dimensione giuridica. Strumenti d'indagine e ipotesi di lavoro*, atti dell'incontro di studio, Florence, 26-27 avril 1985, Milan, Giuffrè, 1986.

Jean-Philippe Genet et Bernard Vincent (dir.), *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, actes du colloque organisé par le CNRS et la Casa de Velázquez, Madrid, 30 novembre et 1^{er} décembre 1984, Madrid, Casa de Velázquez, « Bibliothèque de la Casa de Velázquez » 1, 1986.

Les indications des lieu et date de la rencontre sont en romain. Dans le cas où un ouvrage a été rédigé ou co-dirigé par **deux auteurs**, on sépare les deux noms d'auteurs par : et. Au-delà de trois noms, on emploiera la formule *et alii*.

Si **dans la bibliographie, deux titres du même auteur** se suivent, **répéter le nom de l'auteur** (au lieu d'insérer un long tiret à la place du nom et du prénom de l'auteur) pour les 2^e, 3^e... occurrences (à classer dans l'ordre chronologique).

Thèse et mémoire de Master : titre entre guillemets.

Nicolas Leroux, « Les recommandations aux prêtres dans les temples ptolémaïques et romains : esquisse d'un héritage culturel et religieux », thèse de doctorat soutenue en 2016 à l'université de Lille.

○ **Ressource Internet :**

Francisco J. Moreno Díaz del Campo, « Algo mas sobre los moriscos de Madrid », *Tiempos modernos*, vol. 8, n° 34, 2017, p. 315-346.

En ligne : <http://www.tiemposmodernos.org/tm3/index.php/tm/article/view/2069>. Site consulté le 21 décembre 2017.

Emploi d'*ibidem*, *idem*, *op. cit.*, *art. cit.* :

Ibidem renvoie à la référence qui précède immédiatement mais à une page différente ;

Idem renvoie à la même page du même ouvrage ;

op. cit. renvoie à une référence plus éloignée.

Exemples :

1. Plutarque, *Vies*, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1957, t. 1, p. 36.
2. *Ibidem*, p. 40.
3. Homère, *Odyssée*, texte établie et traduit par Victor Bérard, Paris, Gallimard, « La Pléiade », p. 561.
4. *Idem*.
5. Plutarque, *Vies*, *op. cit.* (n. 1), t. 1, p. 43. (au lieu de *Ibidem*, puisque la référence est éloignée.)

Lorsque l'on renvoie à un ouvrage mentionné dans une précédente note de bas de page (mais non dans la note qui précède immédiatement), on **indique entre parenthèses le numéro de la note où la référence complète a été donnée pour la première fois**. On répète le prénom et le nom de l'auteur, et on indique les premiers mots du titre, suivis de *op. cit.* ou *art. cit.*

Exemple :

22. Georges Dumézil, *Fêtes romaines d'été et d'automne*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Sciences humaines », 1975.

45. Georges Dumézil, *Fêtes romaines*, *op. cit.* (n. 22), p. 24.

5. John H. Elliott, « Una sociedad no revolucionaria : Castilla en la década de 1640 », in John H. Elliott, Rosario Villari, Antonio Manuel Hespanha *et alii*, *1640 : la monarquía hispánica en crisis*, Barcelone, Critica, 1992, p. 102-122.

52. John H. Elliott, « Una sociedad no revolucionaria », *art. cit.* (n. 5), p. 118.

L'abréviation *cf.* (pour *confer*, qui signifie en latin « comparez avec ») doit être réservée pour son sens de : « comparer avec ce qu'en dit Untel dans tel autre ouvrage ». Dans tous les autres cas, on préférera l'infinifitif français « **voir** ».

V. FIGURES ET ILLUSTRATIONS

Indiquer dans le corps du texte l'emplacement de chacune des figures ou illustrations avec la légende proposée (car. 9). Chaque figure ou illustration sera envoyée dans un **fichier séparé**. Les images seront fournies en **haute résolution** (images : 300 dpi.). Il incombe aux auteurs de s'assurer que les documents sont hors droits, ou d'obtenir les autorisations de reproduction nécessaires.

VI. RÉSUMÉS ET NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

Il est demandé aux auteurs de présenter **en fin d'article**, et non dans un fichier à part, **dans l'ordre suivant** :

- **Notice** de 5 à 10 lignes environ où les auteurs présenteront leur situation vis-à-vis de la recherche (fonction, titre, nom et code de l'unité de recherche), leurs thèmes de recherche actuels et quelques productions significatives. Il est possible également de mentionner l'adresse électronique professionnelle et le numéro d'ORCID.
- **Dans le cas d'une recherche financée sur programme**, faire figurer les références institutionnelles dans la première note infrapaginale. On évitera dans ce cadre les remerciements personnels et généraux.
- **Résumé de l'article en français** : d'une quinzaine de lignes, et **un abstract** précédé du **titre traduit en anglais**. Il est souhaitable que l'*abstract* soit plus développé (jusqu'à 1 p.) que le résumé pour permettre un meilleur référencement de l'article.
- **5 à 6 mots-clés en français et leur traduction en anglais** ; le premier de ces mots clés fera obligatoirement référence à la période chronologique envisagée dans l'article et le second à l'espace géographique concerné.